

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et culturelleRapporteur : Philippe LaurentI. Adaptations du tableau des effectifs liées à des recrutements (-5/+5)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste de puéricultrice de classe normale - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure - 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe. Ces postes sont à temps complet.	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint technique - 1 poste de puéricultrice hors classe - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale - 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe. Ces postes sont à temps complet.

II. Adaptations liées aux nominations pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne ou reclassement (+1)

Un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe remplit les conditions pour être promu au grade de rédacteur. Son poste correspond aux missions de ce nouveau cadre d'emplois. Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur pour le nommer stagiaire. Son poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera supprimé à l'issue du stage si celui-ci s'avère satisfaisant.

Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de rédacteur Ce poste est à temps complet.

III. Adaptation du tableau des effectifs liée à des fins de détachement. (-1)

Suite à la titularisation d'un agent, précédemment nommé stagiaire sur un nouveau grade, le poste d'origine peut désormais être supprimé.

Supprimer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint du patrimoine Ce poste est à temps complet.

IV. Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation de services (+1)

Suite à la création du pôle Transitions et développement local il y a deux ans, et à la forte augmentation de l'activité de ce pôle, il est nécessaire de recruter un chargé de mission. Aussi, il est proposé de créer un poste de rédacteur.

Créer :
- 1 poste de rédacteur à temps complet

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 6 postes et à en créer 7 au 1^{er} mars 2023.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} mars 2023
Ville	437,53 (dont 3 détachés pour stage)	438,53 (dont 2 détachés pour stage)
CCAS	9	9
TOTAL :	446,53	447,53

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023 pour les filières administrative, technique, médico-sociale et culturelle.